



Élections des représentants du personnel aux
Commissions Scientifiques Spécialisées de l'INSERM 2016 - 2021

Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique Collège C (ingénieurs et techniciens)

CSS1 : « Mécanismes moléculaires et cellulaires du vivant »

Le PDG met les instances scientifiques à ses ordres !

Le PDG de l'Inserm a imposé la **réduction du nombre de CSS de 9 à 6**, ce qui serait le nombre le plus bas de l'histoire de l'Inserm, malgré l'opposition de toutes les organisations syndicales représentatives et des Présidents et Vice-présidents des CSS sortantes. Cette décision s'apparente à un passage en force au mépris des instances scientifiques et du dialogue social.

Remise en cause de l'indépendance du Conseil Scientifique (CS) : le PDG a décidé de prolonger de 6 mois le mandat du CS soit jusqu'en fin février 2017, sans consulter ni les membres du CS, ni les organisations syndicales.

Les raisons de cette décision s'expliquent par sa volonté affichée dans le plan stratégique Inserm 2016-2020, de **réduire le nombre de membres du CS, de nommer le Président du CS** et d'y adjoindre un **groupe permanent d'experts** intégrant des « personnalités scientifiques étrangères de haut niveau ».

Cela serait une première à l'Inserm qu'un Président du CS ne soit plus élu parmi ses pairs (membres élus et nommés du CS) mais nommé par le PDG ! Cela serait une grave remise en cause de l'indépendance des instances scientifiques des EPST vis à vis des Directions, qui est un des piliers de l'existence des EPST depuis son origine. Cela s'oppose au fonctionnement démocratique des instances scientifiques des EPST.

Mettre au pas

la communauté scientifique

Le PDG veut réduire les scientifiques au rang d'exécutants de la loi Fioraso dont les priorités sont l'innovation et le transfert, lesquels sont devenus l'alpha et l'oméga de la politique recherche du gouvernement. Qui peut croire un seul instant que l'on peut faire de la recherche répondant aux besoins de la connaissance avec des scientifiques réduits au rôle d'exécutants ? Les scientifiques sont des créateurs, ils ont besoin de liberté.

Pourquoi des élus C dans les CSS ?

Les ingénieurs et techniciens ont une place fondamentale dans la recherche. De l'adjoint technique à l'ingénieur de recherche, ils sont les garants des savoir-faire et la garantie de la permanence des laboratoires et des services (administratifs, DSI, ...). La présence d'élus C est essentielle dans l'évaluation des laboratoires pour une bonne prise en compte des conditions de travail réelles dans la recherche.

Les élus SNTRS-CGT se battent :

Pour une évaluation indépendante et transparente

Les Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS) sont des instances chargées de l'évaluation des structures (Unités, Equipes, Centres de Recherche, ...), du recrutement et de l'évaluation des chercheurs. Aujourd'hui l'évaluation des unités de recherche est réalisée par des comités ad hoc de l'HCERES qui ne comportent pas de représentant IT. Nous demandons le retour de l'évaluation au sein des instances scientifiques de l'Inserm car la présence des élus du personnel garantit un minimum d'indépendance et de transparence dans le processus d'évaluation.

Pour la défense des laboratoires de l'Inserm et des personnels

La visite des laboratoires par les élus IT des CSS est le garant de la prise en compte de problèmes tels que l'Hygiène et la Sécurité, la formation, le statut et la promotion du personnel, le fonctionnement transparent et démocratique, la cohérence entre projets et moyens. Nous veillerons à ce que soit maintenue la présence des représentants du personnel IT élus C dans les comités de visite.

Les élus du SNTRS CGT s'engagent :

- A interpeller les tutelles et la direction des unités de vos problèmes et les porter au sein des CSS,
- A vous informer des réponses obtenues et du résultat de l'évaluation,
- A agir dans les jurys de concours IT internes et externes, pour garantir l'égalité de traitement des candidats et le respect des règles.

**Pour cela, VOTEZ pour des élus solidaires et actifs à votre service,
VOTEZ pour les candidats présentés par le SNTRS CGT !**

Le SNTRS CGT, c'est la défense des revendications de tous les personnels :

Salaires : la CGT n'a pas signé le protocole Parcours Professionnels Carrières Rémunérations (PPCR) qui concerne des modifications indiciaires (grille et point d'indice) et indemnitaires (primes) de la Fonction Publique car il était très insuffisant ! Le PPCR, c'est la suppression des échelons accélérés dès 2016 pour les Techniciens et en 2017 pour tous les autres ! Cela paiera en partie la faible augmentation du point d'indice (1,2% en 2 fois, 0,6% en 2016, 0,6% en 2017) annoncée par le gouvernement, loin des 8% de perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires durant les 10 ans de blocage !

Le Rifseep : le SNTRS CGT refuse l'application du nouveau Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel (Rifseep). Il va remplacer la PPRS en individualisant les primes. Ainsi, deux agents de même grade n'auront plus la même prime selon la « manière de servir » ! De plus, cette prime n'étant plus indexée à la valeur du point d'indice, son montant peut fondre avec les années, comme cela est arrivé pour la prime des chercheurs ! Pour autant, le SNTRS CGT ne veut pas du statu quo et revendique une forte augmentation du montant des primes à l'INSERM (30% pour tous, IT et chercheurs) afin de rattraper le retard de nos primes par rapport à celles des autres ministères de la Fonction Publique d'Etat (primes en moyenne de 35 à 40% du salaire brut).

Loi Travail : avec les étudiants et les lycéens, la CGT a appelé les salariés, du privé comme de la Fonction Publique, à se mobiliser contre la casse du droit du travail contenue dans cette loi ! Cette loi nous concerne car, après le code du travail, le statut de la Fonction Publique ne résistera pas longtemps à la volonté du gouvernement de s'attaquer aux droits des salariés du public.



Aussi ne vous abstenez pas, VOTEZ et FAITES VOTER Pour les listes présentées par le SNTRS-CGT !

CSS1

1) Agathe ZOUIOUIECH	IE1	IGBMC	Strasbourg
2) Laurent ALLART	TCN	U1003	Lille
3) Magali TORRES	IE2	U1090	Marseille
4) Sophie DESSET	IR1	U1103	Clermont Fd

CSS2

1) Patrick ROBERT	IE1	U1078	Brest
2) Cécile COURIAUD	AI	U892	Nantes
3) Florence LESECQ	TCS	IGBMC	Strasbourg
4) Norbert ANKRI	IE1	U1072	Marseille

CSS3

1) Françoise GAUDIN NOME	E2	U996	Clamart
2) Cathia GIRAUX	TCN	U894	Paris
3) Arnaud VAN DEN BOSSCHE	IE2	U1059	St Etienne
4) Claudia GALLINA MULLER	IE2	CIC1433 DSI	Nancy

CSS4

1) Malika GRIM YESAH	IR2	DSI	BioPark Paris
2) Norah GUIGNON	TCN	U1072	Marseille
3) Florence FRAYSSINOUX	TCS	U1194	Montpellier
4) Marion BAUDOUX	TCN	U1072	Marseille

CSS5

1) Magali FASSEU	IE2	CAES	Bicêtre
2) Amandine MARTIN	AI	U1111	Lyon
3) Christine VAILLANT	TCN	U839	Paris
4) Marie-Pierre KISSIKIAN	AI	U912	Marseille

CSS6

1) Valérie DESSIRIER	TCE	U976	Paris
2) Patrick CHINESTRA	IE1	U1037	Toulouse
3) Marion MORA	IE2	U912	Marseille
4) Miguel TAILLEPIERRE	IE2	UPS 44	Villejuif

Pour vous défendre au quotidien, le SNTRS CGT est présent dans toutes les instances : les CAP, le Conseil d'Administration, les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail national (CHSCT) et locaux (CSHSC). Le SNTRS-CGT co-dirige le Comité d'Action et d'Entraide Sociale (CAES).

Clôture du scrutin : Vendredi 27 Mai 2016